

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° CF1596

AMENDEMENTprésenté par
M. Ballard

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	1 666 050
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	0	1 666 050
SOLDE	-1 666 050	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 666 500 euros pour l'action n° 7 « Compagnie internationale de radio et télévision » du programme n° 180 : « presse et médias ».

Cette action 7 a pour vocation de financer la radio « Médi1 » présente au Maroc et détenue à 86,3 % par des acteurs marocains et seulement à 13,7 % par la France, par l'intermédiaire de la Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT). Cette année, le projet de loi de finance prévoit encore

d'allouer plus d'1,6 millions d'euros afin d'assurer la couverture des coûts salariaux des journalistes français travaillant à Médi1.

Cette radio qui était détenue à 49 % par la France jusqu'en 2023 bénéficiait déjà à l'époque de plus d'1,6 millions d'euros de subventions publiques pour une quinzaine de journalistes. Il nous paraît incompréhensible que ces subventions publiques persistent alors même que cette radio est passée sous holding publique marocaine en 2023 et que son audience ne cesse de décliner depuis des années.

En effet selon les derniers chiffres de radiométrie pour le troisième trimestre de 2025, Médi1 ne cesse de chuter en s'établissant à 6,26 % de part d'audience, une part divisée par deux en seulement quelques années.

De plus selon les comptes de résultat de l'entreprise publiés pour l'année 2024, il apparaît que sur les plus d'1,6 millions d'euros de dotations publiques versés pour « assurer la couverture des coûts salariaux des journalistes », comme le prévoit le projet de loi de finance, seulement 694 000 sont en réalité utilisés pour les charges de personnels.

C'est pourquoi, aux vues du contrôle inexistant des fonds versés à cette radio, nous ne comprenons pas que l'État français continue de la financer à hauteur de plus de 1,6 millions d'euros.